

SARL LABORATOIRES LEBEAU - CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023

I – PRESENTATION DES CONDITIONS DE VENTE ET CHAMP D'APPLICATION

Les ventes effectuées par la SARL Laboratoires LEBEAU (« **Les Laboratoires LEBEAU** ») sont soumises aux conditions suivantes auxquelles le Client déclare adhérer sans restriction ni réserve pour toutes les commandes de Produits adressées aux Laboratoires LEBEAU. Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit et de façon exclusive à toute vente de produits fabriqués et commercialisés par les Laboratoires LEBEAU (les « **Produits** ») auprès d'une clientèle professionnelle (le(s) « **Clients** »). Toutes conditions différentes et/ou contraires opposées par le Client seront inopposables aux Laboratoires LEBEAU à défaut d'acceptation préalable et écrite de leur part. En cas de modification des présentes conditions, les Laboratoires LEBEAU porteront à la connaissance des Clients le contenu des conditions modifiées.

II – ENREGISTREMENT DES COMMANDES

Toute commande doit faire référence obligatoirement à une proposition commerciale (datant de moins de 1 mois) en fonction des quantités souhaitées, y compris pour les références standards des Laboratoires LEBEAU. Les quantités souhaitées doivent tenir compte des minimums de commandes indiqués par les Laboratoires LEBEAU.

Toute commande, pour être prise en compte, doit être passée par écrit (par mail ou via le bon de commande des Laboratoires LEBEAU) et envoyée à l'adresse suivante : commercial@laboratoireslebeau.com.

La commande doit mentionner impérativement un délai souhaité pour l'expédition des Produits. La commande devient ferme et définitive à compter de l'accusé de réception (ARC) transmis par les Laboratoires LEBEAU.

Aucune commande ne pourra être enregistrée si le compte client n'est pas à jour comptablement.

III - ANNULATION DE COMMANDE

Passé un délai de 24h à réception par le client de l'ARC commande, aucune modification ni annulation ne pourra être acceptée. En cas d'annulation d'une commande, les Laboratoires LEBEAU se réserve le droit de conserver l'acompte versé par le Client, ainsi que de solliciter la prise en charge des frais qui auraient déjà été engagés par les Laboratoires LEBEAU (achat de matières premières, réalisation d'études, etc.).

Dans le cas où les Laboratoires Lebeau auraient acheté des marchandises spécifiques pour le compte du client, Laboratoires Lebeau se réserve le droit de facturer au client, qui l'accepte sans réserve lesdites marchandises.

IV – MODALITES ET DELAIS DE LIVRAISON - ASSURANCE

Les délais de livraison sont déterminés par les Laboratoires LEBEAU en fonction de la nature et du volume des Produits commandés, des contraintes d'approvisionnement et de transport propres aux Laboratoires LEBEAU et/ou à ses propres fournisseurs, ainsi que de la période d'activité.

La livraison d'une commande ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers les Laboratoires LEBEAU.

Les Laboratoires LEBEAU sont autorisés à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Les Laboratoires LEBEAU font leurs meilleurs efforts pour livrer les quantités indiquées dans le bon de commande. Nonobstant ce qui précède, il est expressément convenu et accepté que les quantités effectivement produites et livrées peuvent varier, à la hausse ou à la baisse, en fonction des rendements de production, **dans la limite d'un seuil de + ou – 10 %**. En tout état de cause, les quantités effectivement produites seront facturées au réel au Client qui sera informé avant tout départ de la quantité réelle livrable via le Bon de livraison.

Les délais étant communiqués à titre indicatif, leur dépassement ne peut en aucun donner lieu à des pénalités, dommages-intérêts, remboursement de prix, retenues, compensations et/ou annulations de commandes, sans vérification du grief et sans justification du préjudice subi au titre du retard de livraison, et en tout état de cause en cas d'évènement de force majeure au sens du Code civil et des présentes conditions générales de vente.

Lorsque le Client souhaite fournir des éléments pour le traitement de sa commande (matières premières et/ou articles de conditionnement), il s'engage à respecter les conditions des laboratoires Lebeau :

- Informer les laboratoires Lebeau de la date de livraison des marchandises concernées au moins 48 heures AVANT la livraison.
- Les Articles de conditionnement et les Matières premières doivent être accompagnés d'un bon de livraison précisant la référence de la demande d'approvisionnement (code CF Lebeau) et être envoyé par mail avant la livraison effective à la personne du service ADV en charge du compte client concerné.
- Les bulletins d'analyses des MP doivent être adressés AVANT la livraison à : qualite@laboratoireslebeau.com
- Respecter un délai de livraison après réception de l'ARC de 4 semaines (activité cosmétique) et 3 semaines (activité phytothérapie) au maximum

Dans le cadre de Matières Premières fournies par le client, le client porte la responsabilité de la validation de la matière. A réception physique au laboratoires Lebeau, ladite matière sera considérée comme conforme sans autre forme d'analyse ni prélèvement à réception.

A défaut de respecter ces délais et éléments, les Laboratoires LEBEAU pourront de plein droit décaler les délais de production et de livraison initialement communiqués dans l'ARC. A réception effective des éléments, un nouveau délai sera communiqué.

La date de livraison et de facturation correspond à la date de départ usine des Produits depuis les locaux des Laboratoires LEBEAU. Dans le cadre d'un transport organisé et mandaté par le Client, les Produits doivent être retirés dans les 10 jours maximum suivant la confirmation de leur mise à disposition depuis les locaux des Laboratoires LEBEAU. Au-delà de ce délai, les Laboratoires LEBEAU se réservent le droit de facturer la totalité de la commande, ainsi que le cas échéant, des frais et coûts additionnels liés au stockage prolongé des produits.

V – CATALOGUE STANDARD

Les éléments et informations concernant les Produits présentés dans les catalogues et autres documents remis par les Laboratoires LEBEAU, sont fournis à titre indicatif, et sont non-contractuels. Par conséquent, les Laboratoires LEBEAU se réservent la possibilité de modifier tout ou partie des caractéristiques des Produits, comme de modifier ou supprimer tout référence des gammes des Produits présentés dans leurs catalogues et autres documents.

VI – PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

6.1 – Prix de vente

Les prix de vente des Produits sont exprimés en euros et stipulés hors taxes. Les prix des Produits vendus sont ceux figurant dans la proposition commerciale (datant de moins de 1 mois) et reportés dans l'offre commerciale. Une fois l'offre confirmée par l'accusé de réception des Laboratoires LEBEAU, les prix sont fermes et définitifs.

Les frais de port sont (sauf mentions contraires) à la charge du Client et sont facturés en supplément.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application de la réglementation française ou celle des pays importateurs sont à la charge du Client.

6.2 – Modalités de paiement

1^{ère} commande : paiement d'un acompte de 50% TTC à la commande, le solde avant expédition en incluant les frais de livraison

Commandes suivantes : paiement sur facture par prélèvement automatique SEPA à 30 jours fin de mois, sous réserve d'un avis favorable lors de la consultation de la situation financière du compte client.

Pour les commandes excédant 30 000€ HT, un acompte de 50% à la commande pourra être demandé.

Export : pour tout client ayant son siège hors de France Métropolitaine, paiement d'un acompte de 50% à la commande, pour les clients hors CEE, le solde avant expédition en incluant les frais de livraison.

Aucune nouvelle commande ne pourra être acceptée en cas de retard de paiement sur une précédente commande.

Les Laboratoires Lebeau engageront une interrogation bancaire annuelle systématique des comptes clients. Dans le cas où cette étude ferait apparaître une difficulté, Laboratoires Lebeau se réserve le droit de demander un paiement d'avance pour toute commande quelle que soit l'antériorité du compte client.

Les Laboratoires Lebeau engageront un recouvrement amiable puis par voie judiciaire de façon systématique lorsqu'un retard sera constaté.

En tout état de cause, le prix de vente est payable au siège social des Laboratoires LEBEAU. Les factures et toutes les pièces comptables sont dématérialisées et envoyées par voie électronique.

6.3 – Retards ou défauts de paiement

Pour tout retard de paiement, les Laboratoires LEBEAU pourront de plein droit réclamer (1) une pénalité sur les sommes dues calculée sur la base du taux BCE majoré de 10 points de pourcentage, (2) une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, (3) sans préjudice, du droit de suspendre toute commande en cours, d'exiger des garanties de paiement spécifiques pour toute nouvelle commande, de rendre exigibles toutes dettes non encore échues.

VII – APPROVISIONNEMENT D'ARTICLE OU MATIERE PREMIERE SPECIFIQUES

Dans le cas où les Laboratoires LEBEAU approvisionneraient une matière première ou tout article spécifiquement pour un client, les Laboratoires LEBEAU se réservent le droit de facturer le solde non consommé de la matière première au moment de l'inventaire annuel.

Le stockage de ces articles / matières premières sera facturé à l'emplacement palette, au tarif de 7.5€ HT par référence et par mois.

Concernant les matières premières ou les articles de conditionnement qui auraient été fournis par le client, les laboratoires Lebeau se réservent le droit :

Soit de réexpédier les matières premières ou les articles de conditionnements non utilisés depuis plus de 6 mois, au frais du client

Soit d'en demander la destruction moyennant la refacturation au client des frais réels occasionnés.

Le stockage de ces articles / matières premières sera facturé à l'emplacement palette, au tarif de 7.5€ HT par référence et par mois.

VIII – MODALITES DE TRANSPORT - ASSURANCES

Sauf accord particulier, les frais de transport sont à la charge du Client et sont facturés en supplément du prix de vente du Produit.

Le Client a le choix (1) de confier aux Laboratoires LEBEAU l'enlèvement et le transport des Produits à l'adresse figurant sur le bon de commande, ou (2) d'organiser lui-même l'enlèvement des Produits via un transporteur sélectionné par ses propres soins.

Dans tous les cas, le Client supporte la charge des risques que les Produits peuvent subir ou occasionner à partir du moment où ils sont mis à disposition depuis les locaux des Laboratoires LEBEAU (chargement, transport et livraison).

Il appartient au Client de procéder, dès la remise effective des Produits, au contrôle de conformité en quantité et en qualité. Au-delà de 48h, les Laboratoires Lebeau se réserve en droit de ne pas considérer comme recevable une éventuelle réclamation.

Pour toutes les expéditions, l'assurance ad valorem sur la partie du transport sera appliquée. Cette assurance est proportionnelle à la valeur de la marchandise et sera communiquée au client au même moment que le prix du port. En cas de non-acceptation de cette clause (par écrit), les Laboratoires Lebeau se réservent le droit de refacturer le client en cas de perte financière sur le litige transporteur.

IX - RESERVE DE PROPRIETE

Au titre des articles 2367 à 2372 du Code civil, les Produits sont vendus sous réserve de propriété. Les Laboratoires LEBEAU conservent la propriété des Produits livrés jusqu'au paiement complet et effectif de l'intégralité du prix à payer par le Client. En cas de défaut de paiement à son échéance, les Laboratoires LEBEAU pourront revendiquer les Produits et résoudre la vente. Les chèques et lettres de change ne sont considérés comme des paiements qu'à compter de leur encaissement effectif. Jusqu'à cette date, la clause de réserve de propriété conserve son plein droit.

X – RESPONSABILITE REGLEMENTAIRE

Les Laboratoires LEBEAU sont responsables de la conformité réglementaire des ingrédients et matières premières sélectionnés pour la fabrication des Produits, ainsi que de leur quantité. Les Laboratoires LEBEAU peuvent être amenés à conseiller le Client sur des exemples de packaging, graphismes, étiquettes, mentions, contre-indications, allégations (santé/beauté), en lien avec la réglementation française.

Nonobstant ce qui précède, le Client demeure seul et pleinement responsable des conditions de présentation, de promotion, de communication, de commercialisation et de mise sur le marché des

Produits, et notamment (liste non-exhaustive) : les graphismes utilisés pour les packagings des Produits ; tout support de présentation et de communication lié aux Produits ; les noms, marques, textes, allégations, logos et autres éléments utilisés pour promouvoir et présenter les Produits.

Le Client demeure seul et pleinement responsable de la conformité des Produits par rapport aux réglementations applicables dans les pays auxquels le Client destinerait les Produits, comme de tout changement réglementaire qui obligerait le Client à retirer les Produits du marché.

XI - GARANTIE

Les Laboratoires LEBEAU s'obligent aux strictes garanties fixées par la loi et réglementations en vigueur. Le Client doit notifier par écrit aux Laboratoires LEBEAU ses réserves et réclamations dans un délai de dix jours à compter de la livraison des Produits (notification écrite par mail à qualite@laboratoireslebeau.com ou courrier AR) pour ce qui concerne leur conformité (en qualité et en quantité) et dans un délai prévu par les articles 1614 à 1649 du code civil, la livraison des Produits pour ce qui concerne leurs vices cachés.

Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, un accident extérieur, une modification et/ou mélange du Produit non prévus ou non spécifiés par les Laboratoires LEBEAU, le fait quel qu'il soit d'un tiers, du Client ou de la victime elle-même sont exclus de toute garantie. Ainsi le bénéfice de la garantie ne peut être revendiqué par le Client en cas de mauvaises conditions de stockage (température entre 5°C et 30°C et hygrométrie entre 30% et 60%), mauvais usage des Produits, ou d'utilisation défectueuse, du non-respect même occasionnel des spécifications techniques propres à chaque Produit.

De plus, en cas de retour du Produit par le Client, toute marchandise ouverte, en vrac, ou défaite de ses sachets de protection ou de son emballage sera retournée en l'état et ne pourra pas être prise en charge.

Enfin et en tout état de cause, la responsabilité des Laboratoires LEBEAU ne pourra, en aucun cas, ni sur aucun fondement, être recherchée dans l'hypothèse où les défauts et détériorations en cause sont liées aux éléments fournis par le Client pour la fabrication des Produits (matières premières, etc.).

De même et en tout état de cause, la responsabilité des Laboratoires LEBEAU est, dans tous les cas et sur quelque fondement que ce soient, limitée au montant total hors taxe payé par le Client au titre des Produits objets de la réclamation.

XII – FORCE MAJEURE

La responsabilité des Laboratoires LEBEAU ne pourra en aucun cas être engagée dans l'hypothèse de survenance d'un évènement de force majeure empêchant l'exécution de ses obligations prévues aux présentes conditions générales de vente. Outre les cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 Code civil et ceux habituellement reconnus par la jurisprudence française, sont considérés de façon expresse comme cas de force majeure, sans que cette liste ne soit limitative : les guerres, les émeutes, les épidémies et pandémies, les catastrophes naturelles, les inondations, les incendies de tout ou partie des locaux des Laboratoires LEBEAU ou de leurs fournisseurs, les grèves de tout ou partie du personnel des Laboratoires LEBEAU ou de leurs fournisseurs, les embargo, les restrictions gouvernementales et/ou légales, les fermetures administratives d'établissements des Laboratoires LEBEAU ou de leurs fournisseurs ordonnées par toute autorité compétente, les dysfonctionnements dans les moyens de transport et/ou de communication, les indisponibilités temporaires ou permanentes dans l'approvisionnement des Produits.

XIII – RECLAMATIONS

Pour permettre aux Laboratoires LEBEAU d'examiner dans de bonnes conditions ses demandes et réclamations, le Client devra fournir, dans un délai de 48h après la notification de réclamation, les éléments suivants :

- Numéro et référence de la commande
- Date de réception du Produit et copie du bon de livraison
- Numéro de lot du Produit concerné et la date de péremption indiquée sur l'emballage
- Motif détaillé de la réclamation
- Photos à l'appui

Toute réclamation sera uniquement recevable avec la totalité de ces informations.

XIV – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Ces conditions générales de vente sont régies par le droit français, à l'exclusion de la Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur la Vente Internationale de Marchandises. Les parties rechercheront avant toute action contentieuse, un accord amiable. Tous différends au sujet des présentes conditions générales de vente seront portés devant les juridictions compétentes situées dans le ressort du siège social des Laboratoires LEBEAU, nonobstant pluralité de défendeurs, demande incidente ou procédure en référé.